



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 18 avril 2025

WFP/EB.A/2025/6-D/1

Original: anglais

Questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2024

Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil, à savoir les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, les contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et les contributions fournies par des institutions financières internationales dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision [2022/EB.A/13](#) (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Coordonnateurs responsables:

M. R. van der Zee
Directeur financier
courriel: robert.vanderzee@wfp.org

Mme M. Mananikova
Directrice
Service de l'information financière
Division du Directeur financier
courriel: maryna.mananikova@wfp.org

M. M. Hemling
Chef
Sous-Division de la comptabilité des contributions
et de l'information financière des donateurs
Division du Directeur financier
courriel: michael.hemling@wfp.org

Contributions des gouvernements de pays en développement, des gouvernements de pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général)

2. De nombreux gouvernements de pays en développement et de pays en transition ainsi que d'autres donateurs non habituels apportent leur soutien aux opérations du PAM au moyen de contributions en espèces et en nature sous forme de produits ou de services, qui relèvent de l'article XIII.4 (c) du Règlement général. En 2024, la valeur de ces contributions était de 18,3 millions de dollars É.-U. au titre des accords de couplage, en baisse par rapport aux 20,0 millions de dollars enregistrés en 2023. Des contributions en espèces et en nature sous forme de produits ou de services ont été couplées à des contributions en espèces d'un montant de 2,8 millions de dollars versées par d'autres donateurs, en baisse par rapport au montant de 44,2 millions de dollars versé en 2023, ainsi qu'à une allocation de 7,8 millions de dollars provenant du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs et de fonds générés localement, en baisse par rapport aux 8,3 millions de dollars alloués en 2023.

Donateur	Valeur des contributions (produits, services ou espèces)	Autres coûts et coûts d'appui indirects financés par:	
		d'autres donateurs	le Fonds du PAM (Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs /fonds générés localement)
CMA CGM	1 000 000	65 000	-
Comité international de la Croix-Rouge	193 671	-	209 879
Inde	1 245 004	-	645 939*
Jordan Hashemite Charity Organization	423 967	107 297	-
Malawi	1 411 643	-	1 500 000
Népal	- **	-	639 660
Nigéria	1 000 000	-	571 606
Pakistan	968 610	-	271 333
Philippines	88 058	-	46 103
Togo	1 639 409	-	891 209
Ukraine	7 261 483	2 615 488***	-
Zambie	1 650 565	-	1 498 555
Zimbabwe	1 367 961	-	1 500 000
Total 2024	18 250 371	2 787 785	7 774 284
Total 2023	20 028 033	44 170 250	8 334 973

Dans certains cas, la contribution sous forme de produits ou de services est enregistrée (et donc comptabilisée) lors d'un exercice autre que celui auquel se rapportent les accords de couplage associés à ladite contribution, d'où le décalage signalé dans le tableau 1, qui s'explique comme suit:

* Une contribution d'un montant de 187 533 dollars allouée par l'Inde a été couverte par l'enveloppe octroyée au titre du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs pour 2025.

** L'enveloppe octroyée pour 2024 au titre du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a permis de couvrir les coûts d'appui correspondant à la contribution d'un montant de 378 089 dollars allouée par le Népal en 2023.

*** Sur la valeur totale des contributions en nature allouées par l'Ukraine en 2024, soit 7 261 483 dollars: 2 589 350 dollars étaient couverts par la contribution en espèces versée par le donateur en 2023 et comptabilisée l'année dernière; un montant de 1 072 712 dollars était couvert par une contribution de 2 615 488 dollars allouée par un autre donateur, comme indiqué au tableau 1; enfin, l'accord de couplage correspondant au montant restant de 3 599 421 dollars est en cours d'exécution et il en sera rendu compte dans le rapport portant sur 2025.

Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs (article XIII.4 (d) du Règlement général)

3. En 2024, des opérations du PAM ont vu leurs moyens augmentés par des contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires relevant de l'article XIII.4 (d) du Règlement général. Ces contributions ont crû en 2024 pour atteindre un montant de 23,9 millions de dollars, contre 17,6 millions de dollars en 2023. La hausse enregistrée en 2024 est principalement imputable aux services en nature fournis par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entités privées. La valeur totale des coûts d'appui indirects au recouvrement desquels il a été dérogé est estimée pour 2024 à 1,6 million de dollars, en hausse par rapport au montant de 1,1 million de dollars enregistré en 2023. Aucune dérogation n'a été accordée en 2024 au recouvrement des coûts d'appui indirects applicables aux contributions en espèces ou des coûts d'appui directs. On trouvera au tableau 2 le détail des coûts d'appui indirects visés par la dérogation, ventilés par donateur, par pays bénéficiaire et par montant de la contribution.

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Agence fédérale allemande de secours techniques	Siège du PAM (Rome)	211 625	13 756
Agence suédoise pour la protection civile	Bangladesh	20 938	1 361
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	182 085	11 836
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	29 470	1 916
	Burkina Faso	419 240	27 251
	Cameroun	61 242	3 981
	État de Palestine	100 373	6 524
	Haïti	17 890	1 163
	Liban	37 706	2 451
	Madagascar	114 172	7 421
	Niger	300 001	19 500
	Nigéria	51 286	3 334
	République arabe syrienne	21 048	1 368
	République centrafricaine	99 440	6 464
	République démocratique du Congo	277 574	18 042
	Somalie	5 426 026	352 692
	Soudan du Sud	13 211	859
Tchad	450 512	29 283	
A.P.Møller-Mærsk A/S	El Salvador	7 858	511
	État de Palestine	1 300 000	84 500

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ACCORDÉES EN 2024 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Airbus Corporate Foundation	Siège du PAM (Rome)	1 869 898	121 543
BLG Logistics Group AG & Co.	Madagascar	10 975	713
CANADEM	Afghanistan	134 159	8 720
	Bureau régional pour l'Afrique australe	23 202	1 508
	État de Palestine	71 956	4 677
	République démocratique du Congo	183 545	11 930
Center for International Peace Operations	Liban	14 415	937
	Namibie	132 874	8 637
	Niger	202 503	13 163
	Nigéria	241 320	15 686
	Ouganda	143 797	9 347
	Siège du PAM (Rome)	297 273	19 323
	Zambie	107 694	7 000
Conseil danois pour les réfugiés	État de Palestine	146 192	9 502
	Congo	81 112	5 272
	Gambie	23 998	1 560
	Ghana	75 207	4 888
	Malawi	150 815	9 803
	Tchad	122 282	7 948
	Zambie	173 024	11 247
Conseil norvégien pour les réfugiés	Afghanistan	232 680	15 124
	Bureau régional pour l'Afrique australe	249 603	16 224
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	334 528	21 744
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	51 482	3 346
	Burkina Faso	284 916	18 520
	Guinée-Bissau	249 753	16 234
	Iraq	157 844	10 260
	Madagascar	267 992	17 419
	Niger	133 171	8 656
	Pays insulaires du Pacifique	31 765	2 065
	République-Unie de Tanzanie	342 816	22 283
	Rwanda	185 308	12 045

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ACCORDÉES EN 2024 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
	Siège du PAM (Rome)	447 692	29 100
	Soudan du Sud	124 382	8 085
	Tadjikistan	90 634	5 891
	Tchad	138 330	8 991
Direction suisse du développement et de la coopération	Arménie	271 528	17 649
	Bénin	201 386	13 090
	Bureau régional pour l'Afrique australe	103 700	6 740
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	261 728	17 012
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	129 654	8 427
	Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale	274 863	17 866
	Burundi	299 735	19 483
	Haïti	164 096	10 666
	République arabe syrienne	220 083	14 305
	République démocratique du Congo	257 383	16 730
	République-Unie de Tanzanie	304 216	19 774
	Siège du PAM (Rome)	593 363	38 569
	Ukraine	84 745	5 508
Émirats arabes unis	Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies	249 943	16 246
Ericsson AB	Barbade	100 200	6 513
Expertise France	Niger	1 500	98
	Philippines	137 340	8 927
	Siège du PAM (Rome)	296 868	19 296
France	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	53 635	3 486
Information Management and Mine Action Programs Inc.	Liban	59 634	3 876
	Libye	92 007	5 980
	Siège du PAM (Rome)	140 585	9 138
	Soudan	5 196	338

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS ACCORDÉES EN 2024 POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (en dollars)			
Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Irish Aid	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	196 583	12 778
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	75 464	4 905
	Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale	143 188	9 307
	Guinée-Bissau	188 405	12 246
	Mozambique	196 833	12 794
	République démocratique du Congo	99 199	6 448
	Soudan du Sud	124 538	8 095
Luxembourg	Siège du PAM (Rome)	232 339	15 102
RedR Australia	Bangladesh	259 909	16 894
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	81 029	5 267
	État de Palestine	80 530	5 234
	Nigéria	52 818	3 433
	Philippines	240 855	15 656
	République démocratique populaire lao	258 549	16 806
Stop Hunger	Siège du PAM (Rome)	43 732	2 843
Tristar Transport (L.L.C)	État de Palestine	26 000	1 690
United Parcel Service	Liban	150 000	9 750
	République centrafricaine	241 178	15 677
	Soudan	263 337	17 117
Total 2024		23 928 708	1 555 363
Total 2023		17 600 270	1 144 020

Application d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects aux contributions versées par les gouvernements de pays en développement et de pays en transition, aux contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et aux contributions allouées par des institutions financières internationales dans les conditions déterminées par le Conseil dans sa décision 2022/EB.A/13 (article XIII.4 (e) du Règlement général)

4. Conformément à ce qu'a approuvé le Conseil dans sa décision 2023/EB.2/3 iv), un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent a été appliqué aux contributions relevant de l'article XIII.4 (e) du Règlement général¹. En 2024, la valeur totale de ces contributions reçues en espèces et en nature s'élevait à 618,2 millions de dollars, dont 23,8 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects, en diminution de 14 pour cent par rapport au montant enregistré en 2023, à savoir 722,1 millions de dollars, dont 27,8 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects.
5. Sur le montant total des contributions de 618,2 millions de dollars:
 - i) aucune enveloppe n'avait été allouée à un pays autre que le sien par le gouvernement d'un pays en développement ou d'un pays en transition;
 - ii) 557,5 millions de dollars émanaient de gouvernements contribuant à des programmes menés dans leur propre pays, dont 230,7 millions de dollars étaient financés par des institutions financières internationales;
 - iii) 60,7 millions de dollars provenaient d'institutions financières internationales qui certifiaient que ces contributions étaient versées directement au PAM du fait de l'absence, sur le lieu où étaient affectés les fonds, d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises.
6. Le tableau 3 détaille la liste des pays donateurs concernés ainsi que le montant de leur contribution et le montant des coûts d'appui indirects calculés au moyen du taux réduit.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2024 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) <i>(en dollars)</i>		
Donateur	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)
i) Contributions de gouvernements de pays en développement et de pays en transition		
Aucune		
ii) Contributions de gouvernements de pays en développement et de pays en transition en faveur de programmes menés dans leur propre pays		
Bangladesh	11 000 000	423 077
Bénin	6 663 542	256 290
Burundi	12 307 433	473 363
Cameroun	1 000 000	38 462
Chine	1 350 000	51 923
Colombie	29 811 871	1 146 610

¹ Décision 2023/EB.2/3 iv), Plan de gestion du PAM pour 2024-2026.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2024 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) <i>(en dollars)</i>		
Donateur	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)
Congo	12 980 283	499 242
El Salvador	4 469 320	171 897
Équateur	2 569 329	98 820
Eswatini	283 240	10 894
Gambie	3 692 290	142 011
Ghana	1 798 000	69 154
Guinée	8 450 000	325 000
Haïti	23 900 000	919 231
Honduras	47 728 182	1 835 699
Lesotho	2 381 000	91 577
Libéria	1 575 000	60 577
Pakistan	227 108 879	8 734 957
Pérou	1 242 297	47 781
Philippines	100 000	3 846
République centrafricaine	11 188 492	430 327
République démocratique populaire lao	5 760 000	221 538
République dominicaine	56 664	2 179
République de Moldova	2 000	77
Sierra Leone	7 453 429	286 670
Somalie	51 620 295	1 985 396
Soudan du Sud	399 200	15 354
Tchad	79 852 696	3 071 258
Zimbabwe	795 360	30 591
Total partiel	557 538 802	21 443 801
iii) Contributions d'institutions financières internationales dont ces institutions certifient qu'elles sont versées directement au PAM du fait de l'absence, sur le lieu où sont affectés les fonds, d'un gouvernement internationalement reconnu ou remplissant les conditions requises		
Banque mondiale	59 659 200	2 294 585
Banque africaine de développement	998 000	38 385
Total partiel	60 657 200	2 332 970
Total 2024	618 196 002	23 776 771
Total 2023	722 068 901	27 771 881